

Bien vivre à Cagny

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



**Rue Latapie hier et aujourd'hui...
...un siècle plus tard**



Les vœux du Maire



Comme en 2015 et 2016, vous étiez plus de 300 à assister le 20 janvier dernier à la traditionnelle cérémonie des vœux, en présence de nombreux maires des communes voisines, de Madame Blandine Denis conseillère départementale, de Messieurs Alain Gest, Député de la Somme et Président d'Amiens Métropole, Romain Joron, Député de la Somme, et Hubert de Jenlis, Vice Président du conseil Départemental en charge des finances. Dans leur discours, Messieurs Gest et de Jenlis en particulier, ont tous deux fait part de leur surprise de voir autant de monde à une cérémonie des vœux, et ont salué le travail réalisé par l'équipe municipale.

Edito du Maire

En ce début d'année je vous présente, au nom de vos élus, mes vœux de santé et de bonheur, et je vous souhaite une excellente année 2017 pour vous et celles et ceux qui vous sont chers.

Lors de ma prise de parole à cette cérémonie, j'ai souhaité, car nous sommes à quelques semaines près à mi mandat, faire un rapide point étape et rendre compte aux personnes présentes de notre activité et de notre utilisation des finances publiques, donc de l'argent des contribuables. En attendant, avant la fin de cette année un point exhaustif de notre bilan à mi mandat, voici le point d'activité que j'ai présenté ce 20 janvier lors de cette cérémonie.

Que s'est il passé dans notre commune, qu'avons nous fait ?

Pour répondre à cette question je me suis appuyé sur l'article du courrier picard du 14 janvier 2015 qui relatait notre première cérémonie des vœux et qui reprenait nos projets prioritaires.

Que lisons nous dans cet article ?

La commune a perdu 12% de ses habitants et la nouvelle équipe veut enrayer ce déclin avec un nouveau PLU. Nous avons travaillé sur ce dossier toute l'année 2016, nous continuerons bien évidemment jusqu'à l'aboutissement de ce projet prévu cette année.

Face à la baisse des dotations, la nouvelle équipe municipale souhaite, dès 2014, réduire les dépenses de fonctionnement de 10% avec en particulier la suppression d'un poste d'adjoint.

Je rappelle tout d'abord que notre liste majoritaire était la seule liste à avoir annoncé et écrit la suppression d'un poste d'adjoint lors de la campagne électorale.

Les dépenses de fonctionnement 2013, juste avant notre élection, s'élevaient à 858.000 euros. Nos dépenses de fonctionnement 2016 s'élèvent à 695.000 euros, soit une économie de 163.000 euros (moins 19%). Pour réaliser cette économie, nous avons regardé poste par poste, pour réduire de façon drastique nos dépenses. Nous avons bien évidemment supprimé un poste d'adjoint, et nous sommes allés plus loin en réduisant l'indemnité du maire, ainsi que celles de deux adjoints de 25%. L'économie réalisée sur les indemnités des élus se monte à 70.000 euros sur le mandat (25.000 euros de moins pour le maire, et 45.000 euros sur les indemnités des adjoints avec la suppression du poste).

Les travaux de voirie sur les rues Henri Barbusse (réalisés en 2015) **et Latapie** (voir en pages centrales de ce bulletin).

Les référents quartier :

Cagny est la première commune de la métropole à avoir signé le protocole de participation citoyenne et l'équipe des référents quartier a été mise en place dès 2015 (voir bulletin no 3)

La vidéo protection (voir page 7 de ce bulletin) :

Grace aux économies réalisées, en particulier sur les indemnités des élus, et grâce à la subvention de 40% obtenue du FEDER, la vidéo protection est en cours d'installation. Le coût pour la commune s'élèvera à 43000 euros. Bien sûr la vidéo protection ne résoudra pas tous les problèmes d'incivilités récurrents dans notre village, et ne stoppera pas tous les cambriolages (encore 2 cambriolages à la veille de Noël 2016) mais, si ces caméras peuvent aider les forces de l'ordre à arrêter des délinquants qui sévissent à Cagny ou à proximité, alors nous aurons eu raison.

La communication numérique :

Le site internet de la commune a été revu et est actualisé chaque semaine. Une page facebook a été créée, et plus de 200 foyers de la commune sont aujourd'hui informés via Cagny numérique. Au delà de la rapidité d'information, de l'efficacité, de l'économie réalisée, nous avons à notre modeste niveau un petit impact environnemental avec plus de 50.000 impressions papier que nous économiserons sur le mandat.

En plus de ces 6 points prioritaires abordés en 2015 nous avons également réalisé, sur le thème du **développement durable** repris par le courrier picard du 28 janvier dernier :

- *L'éclairage des lotissements garenne (voir page 7 de ce bulletin)
- *La suppression des produits phytosanitaires dans les rues du village (voir page 16 de ce bulletin)
- *La rénovation des trottoirs de deux rues de notre commune avec la technique anglaise du slurry, technique plus respectueuse de notre environnement (voir bulletin no 4)
- *Le remplacement de sapins dans la commune par des arbres fruitiers (page 17 de ce bulletin)
- *Un atelier périscolaire apiculture avec 14 écoliers inscrits ce trimestre (voir Bulletin no 6)
- *La réorganisation des jardins communaux...

Quels sont les projets pour la seconde partie du mandat et les travaux prévus dans la commune?

Terminer bien évidemment les dossiers en cours : Vidéo protection, accessibilité des bâtiments communaux (qui sera précisée dans le prochain bulletin) PLU, ainsi que :

- *La rénovation de la salle des fêtes,
- *Les travaux d'entretien les plus urgents de notre église,
- *L'installation de deux aires de jeux (prévue cette année),
- *L'installation d'un panneau d'affichage numérique (prévu avant l'été),

Et en partenariat ou avec l'aide de la métropole :

- *L'installation d'une boîte à lire avec des livres en libre service,
- *L'arrivée de la fibre numérique,
- *La rénovation de la rue Jean Catelas entre la rue de la Fontaine et le chemin de Beauvoir.

Une réflexion est également engagée sur l'accueil des écoles à la cantine et à la garderie.

Et toujours bien sûr, malgré la baisse continue des dotations de l'Etat, malgré tous ces travaux réalisés, et tous ces projets, la volonté de tout faire pour ne pas augmenter la pression fiscale pour les Cagnysiens. Voilà nos sujets d'actualité pour la commune, donc pour vous.

Je renouvelle mes vœux pour cette nouvelle année et vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal.

Bien à vous
Alain MOLLIENS

2 > Edito du Maire

4 > ACTU

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal du 14 juin et 20 septembre 2016

6 > DOSSIERS

Dossier Finances
Nos réalisations municipales

8 > VIE SCOLAIRE

Les activités scolaires
Visite au parc de Saint Acheul

10 > DOSSIERS

Rénovation de la rue Latapie

12 > MANIFESTATIONS, FESTIVITÉS

Concert «Complicité lyrique»
Réderie de printemps
Comité des fêtes : nouveau bureau
Le Téléthon
Le salon de l'artisanat
Le goûter des aînés
L'accueil des nouveaux arrivants
L'animation ludopatrimoine

14 > CÉRÉMONIES

Dépôt de gerbes (ANOCA)
Commémoration du 11 novembre

15 > BIBLIOTHÈQUE

Visite de Jacques Beal
La tête dans les étoiles
Poésie avec Danièle Compère
Groupe de lecture à haute voix

16 > INFOS

Zéro produits phytosanitaires
Opération Hauts de France propre
Les travaux axe Cagny-St Fuscien
Déploiement du compteur Linky
Remplacement compteur d'eau
La benne déchets verts
Les arbres fruitiers
Des cours d'anglais pour les seniors
Formation premiers secours

18 > EXPRESSION DES LISTES ÉLUES

19 > VIE MUNICIPALE

Famille Boucher : 5 générations
Agenda - Etat civil

Magazine municipal bisannuel de la commune de Cagny
Directeur de la publication : **Alain Moliens**
Rédaction, photos et illustrations : Service Communication
Martine Rousselle
Régie publicitaire : ICM Médias - Distribué par la Mairie
Imprimé par ICM Médias à 750 exemplaires

Extrait* de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2016

**(Intégralité des séances consultable sur le site de la commune)*

Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (art.79) portant nouvelle organisation territoriale de la République, le centre communal d'action sociale (CCAS) est devenu facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut alors être dissout par délibération du conseil municipal. La compétence sociale est alors transférée à la commune. De plus, nous constatons que seulement 2 mandats ont été émis en 2015. Concernant les titres aucun n'a été émis sur 2015 et 1 seul sur 2014, nous avons donc la possibilité de le dissoudre. Le compte de gestion et le compte administratif ont été votés par le comité d'administration du CCAS, le résultat de l'exercice 2015 sera affecté au budget de la commune par décision modificative.

Vote pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Contrat emploi aidé

Afin de pouvoir faire face à une surcharge de travail, il est proposé au conseil d'approuver la démarche

quant à la signature d'un ou plusieurs contrats uniques d'insertion de 24 mois maximum ou 60 pour les plus de 50 ans. Le ou les contrats permettraient d'aider des personnes en situation difficile, au chômage ou en fin de droits. L'aide de l'Etat est estimée entre 75 et 80 % du brut du smic + exonération des cotisations. Monsieur le Maire est mandaté pour signer une convention ou tout autre document avec l'agence pôle emploi chargé de notre secteur. Il est précisé que le conseil sera consulté avant signature d'un des contrats en question.

Vote pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Encaissement des participations à la cérémonie du 8 mai

Plusieurs chèques, pour un montant de 700 €, sont à encaisser. Il est nécessaire de fournir une délibération au Trésor Public pour permettre l'encaissement.

Vote pour : 14 contre : 0 abstention : 1
(Jean-Pierre Vatin)

Extrait* de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016

**(Intégralité des séances consultable sur le site de la commune)*

Pose d'un point lumineux supplémentaire en marge des travaux rue Latapie

Le coût de l'opération est estimé à 9 590 € ttc et la contribution de la commune est fixée à 6 044 €. L'implantation de ce candélabre, sur le début de la rue Pasteur, est nécessaire pour éliminer le « point noir » à l'angle de ces deux rues. Monsieur le Maire est mandaté pour signer la convention liant la commune à la fédération départementale d'énergie de la Somme.

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Convention de remboursement des effacements de réseaux et fonds de concours

Monsieur le Maire est mandaté pour signer la convention de participation d'Amiens Métropole aux travaux d'effacement des réseaux. Le montant estimé à 51 827 € pourrait être revu en fonction du coût réel des opérations.

Le fonds de concours, à régler par la commune, est estimé à :

* 74 038 € pour l'effacement des réseaux

* 23 000 € pour les travaux d'éclairage public

* 10 000€ pour le giratoire au carrefour de la rue Pasteur

Ces montants seront pris en compte dans la DM 2.

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Décision modificative n°2

L'attribution de 2 subventions, l'une de 27 469 €, l'autre de 2 155 € pour un équipement de poste, ajoutons à cela l'obtention de dérogations quant à la mise en place de l'accessibilité des bâtiments communaux et enfin, le fonds de concours « Henri Barbusse » soldé à 19 235 € au lieu de 77 914 €, tous ces nouveaux éléments nous permettent de modifier le budget. Ainsi donc, au vu de ces recettes supplémentaires, non prévues, et par prélèvement sur les crédits d'accessibilité, nous avons l'opportunité de réaliser plusieurs projets sur le présent exercice à savoir :

* le giratoire rue Latapie pour 10 000 €

* l'acquisition de terrain pour le giratoire pour 6 000 € (qui nécessite une délibération spécifique)

* le remplacement de la chaudière du logement rue Louis Balédent pour 2 557 € ttc

* une provision pour le remplacement du fourgon pour 24 956 € ttc (à noter : le refus au contrôle technique il y a 15 jours, dans un délai de 45 jours, le véhicule sera inutilisable)

* l'installation de la vidéo surveillance pour 82 407 € ttc

* un panneau d'affichage numérique pour 15 000 € ttc

* aires de jeux d'enfants pour 17 330 € ttc

* le fonds de concours éclairage public (1 candélabre supplémentaire rue Latapie) pour 6 044 €

* l'achat de mobilier adapté pour 2 474 € ttc

Vote : pour 13 contre 1 (Jean-Pierre Vatin) abstention 1 (David Labelle)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la requalification de la rue Latapie, Amiens Métropole installera un giratoire au carrefour de la rue Pasteur. Pour cela, la commune doit empiéter sur la parcelle cadastrée AB n°8 dont les propriétaires ont déjà donné leur accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1° décide d'acquérir une emprise foncière d'environ 125 m² à provenir de la parcelle cadastrée AB n°8,

2° précise que la superficie définitive et le numéro de parcelle résulteront d'un document d'arpentage à établir après achèvement des travaux afin d'éviter toute régularisation foncière ultérieure.

3° estime la dépense à 2 580 € frais inclus.

4° mandate Monsieur le Maire pour obtenir auprès des propriétaires la jouissance anticipée.

5° mandate Monsieur le Maire pour signature de tous actes et pièces se rapportant à cette opération.

6° charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Convention constitutive d'une centrale d'achat Amiens Métropole

L'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 modifie notamment l'article 9 des statuts d'Amiens Métropole pour l'autoriser à constituer une centrale d'achat. La présente délibération a pour objet de permettre l'adhésion de notre commune à la centrale d'achat dont Amiens Métropole serait gestionnaire et d'autoriser la signature de la convention constitutive. C'est pourquoi, le conseil municipal de Cagny,

Vu le code général des collectivités

territoriales ; Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 26 ; Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ; Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 modifiant les statuts d'Amiens Métropole, délibère

Article 1 : la convention constitutive de la centrale d'achat AMCA est approuvée et le Maire est autorisé à la signer.

Article 2 : la commission d'appel d'offres d'Amiens Métropole est compétente pour, selon le cas, attribuer ou émettre un avis sur les marchés, accords-cadres, avenants et d'une manière générale, sur les procédures lancées au titre de la centrale d'achat.

Article 3 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la structure Jeunes Agriculteurs lui a communiqué que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti.

Cette taxe est prise en charge à 50 % par l'Etat pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50 % restants, dépend d'une délibération du conseil municipal. Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataires exploitants de la commune. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2017 pour une période de 4 ans.

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Convention de participation aux fêtes de Noël des écoles

Monsieur le Maire est mandaté pour signature de la convention de participation financière et d'accueil des élèves à la fête de Noël des écoles.

La part revenant à la commune est de 9 € X 90 élèves soit un total de 810 €, ajoutant à cela 15 adultes accompagnants, ce qui porte la dépense à 981 €.

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Contrat collectif maintien de salaire (augmentation)

Monsieur le Maire est mandaté pour signer l'avenant au contrat collectif « prévoyance – maintien de salaire ». Le taux de cotisation passe de 2,10 à 2,24 et représente une augmentation d'environ 92 €/an. Cette augmentation est motivée par des arrêts de travail de plus en plus nombreux.

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Concert du 8 octobre – église

Je vous propose le versement d'une subvention de 450 € au comité des fêtes. Il s'agit d'un très beau spectacle culturel d'opéra et d'opérette.

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Encaissement divers

Nous avons reçu deux sommes pour un montant total de 3 755.69 €, l'une de 378.37 € en remboursement d'une facture payée deux fois et l'autre de 3 377,32 € d'indemnités journalières payées par l'assurance couvrant les dépenses de personnel en maladie.

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Remboursement d'un acompte de 100 € pour la location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire sollicite du conseil le paiement de cette somme conformément aux dispositions contractuelles.

Ainsi 100 € seront remboursés à Mme Lesage.

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Annulation recettes jardins

Alain Spriet expose à l'assemblée que plusieurs titres de recette ont été émis envers des locataires de jardins aujourd'hui décédés, et qu'il convient par conséquent d'annuler ces recettes.

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Remboursement locations jardins

Le conseil est sollicité pour le remboursement de la location de 4 parcelles du fait de l'inondation des jardins en question pour un montant de 120 € (4 X 30).

Jean-Pierre Vatin : il n'y a pas d'impayé sur ces parcelles et les faits ont été constatés ?

Alain Spriet : constatés par moi-même sur place, les terrains étaient recouverts de 10 cm d'eau.

Vote : pour 11 contre 4 (M. Rousselle, C. Vanhersecke, I. Becu, V. Conte) abstention 0

INVESTISSEMENTS : Bilan 2016 et projets 2017

Grace aux efforts d'économies collectifs quotidiens de toute l'équipe, élus et agents municipaux, la commune de Cagny s'est dégagée depuis 2014 une nouvelle marge de manoeuvre pour financer des projets au bénéfice de tous,

Les réalisations 2016 : L'année 2016 aura été riche en réalisation de travaux projetés dès 2014 ou mis en route au cours du mandat. Les principaux postes budgétaires étaient :

- * le démarrage de l'accessibilité des bâtiments communaux,
- * la modernisation des éclairages des lotissements,
- * le Plan Local d'Urbanisme,
- * la rénovation de la rue Latapie avec l'enfouissement des réseaux,
- * le paiement du fonds de concours pour les travaux de voirie et l'éclairage et la rénovation de l'assainissement de l'école maternelle.

La totalité des travaux réalisés en 2016 est décrite ci-dessous.

Travaux Cimetière	11 994
Travaux rue Latapie	119 000
Travaux d'accessibilité bâtiments communaux	4 260
Caméras de vidéo protection	82 407
Fonds de concours Henri Barbusse	19 235
Achat camionnette	20 000
Remplacement candélabres et points lumineux éclairage	127 248
Travaux école maternelle	15 888
Plan Local d'Urbanisme	14 268
Mobilier mairie	2474

Ces dépenses d'investissement réalisées vont améliorer le confort des cagnysiens, générer des économies de fonctionnement, gages là encore d'une bonne gestion des finances locales. Certains travaux étaient programmés d'autres ont été réalisés pour répondre à une nécessité technique (éclairage) et participeront aux futures économies (d'énergie et financières).

Les projets 2017 soumis au vote du budget (selon estimation)

Vous trouvez ci-après la liste des propositions qui seront prochainement présentées au conseil municipal.

Aires de jeux pour enfants	17 330
Travaux toiture église	25 000
Réparation des voies communales (estimation Amiens Métropole)	25 000
Travaux salle des fêtes	45 000
Frais d'étude sur le projet école-garderie-cantine	3 000
Accessibilité bâtiments communaux	5 000
Plan Local d'Urbanisme	6 000
Défibrillateur	1 700
Travaux rue Jean Catelas	50 000

Les investissements 2017 seront orientés dans le même esprit que les années précédentes

Participation aux travaux de voiries d'intérêt communautaire, économie-amélioration, retour financier sur investissement par économies réalisées et préservation du patrimoine communal.

Une réflexion est lancée sur les priorités à donner aux différents bâtiments communaux.

Alain Spriet

NOS REALISATIONS MUNICIPALES

Remplacement des lampadaires des lotissements Garenne

Finis les ampoules au mercure! Cet éclairage datait de la fin des années 1970, à la création des lotissements Garenne. La plupart des mâts étaient érodés et rouillés donc dangereux. De plus, les ampoules d'origine étaient énergivores et récemment interdites.

Près de 100 candélabres ont été changés et les anciennes ampoules de 125W ont été remplacées par des ampoules led de 45W nouvelle génération.

A noter que l'éclairage est réduit de moitié la nuit sans nuire à la luminosité ambiante.

Enfin, la facture énergétique sera divisée par trois sur les lotissements concernés.



Rénovation de la rue Latapie :

Dossier à lire en pages centrales

Installation de caméras de vidéo protection

Des caméras de vidéo protection sont en cours d'installation dans notre commune. Les premières caméras installées sont celles de la rue Henri Barbusse (notre photo) et de la rue J.M Djibaou. Suivront les caméras de la rue Latapie et Jean Catelas qui permettront ainsi de couvrir les 4 axes d'entrée de la commune. Ce sont des caméras dite «lecture de plaques» qui visualisent les plaques d'immatriculation des véhicules entrant et sortant de Cagny Elles sont associées à des caméras qui couvrent la zone concernée.

Enfin, deux caméras seront installées face à la place J. Jaurès et à proximité de la bibliothèque et des écoles. Bien entendu, ces caméras ne contrôlent pas l'espace privé mais exclusivement l'espace public.

L'accès ainsi que le délai de conservation des images sont bien sûr très réglementés.

Une réunion d'information sera organisée dès que l'ensemble des caméras sera installé et en service.



Accessibilité

La loi sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) date du 11 février 2005. Les communes, comme Cagny, qui n'ont pas fait le nécessaire, devaient avant le 27 septembre 2015, proposer un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) aux services de la Préfecture (DDTM). Un calendrier de mise en accessibilité a été présenté.

L'accessibilité mairie a été réalisée avec en particulier une place de stationnement PMR (personne à mobilité réduite) ainsi qu'un cheminement jusqu'à l'entrée de la mairie.

Un dossier plus complet vous sera présenté dans notre prochain bulletin municipal.



Jardin du souvenir

Un nouveau columbarium, des cavurnes ainsi qu'un jardin du souvenir ont été installés dans le cimetière de la commune.

Deux bancs ont été également mis en place dans cet espace dédié au souvenir et au recueillement.

VIE SCOLAIRE



L'école primaire de Cagny comporte 4 classes : TPS/PS/MS, GS/CP, CE1/CE2, CM1/CM2.

Elle fait partie du secteur du collège Guy Mareschal et se trouve donc dans le dispositif de réseau REP+. Les élèves bénéficient donc d'une offre supplémentaire en matière d'activités pédagogiques avec les écoles du secteur.

Autre avantage lié à ce dispositif : les enfants de moins de trois ans (TPS) peuvent être inscrits dès leurs deux ans révolus selon un projet d'accueil. Seule condition: résider à Cagny ou avoir un enfant déjà dans l'école.

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) et à l'USEP

Toutes les classes sont équipées d'un Tableau Numérique Interactif, d'ordinateurs et de 15 note-books pour les CE et les CM.

Petit échantillon des activités de ces dernières années

- Participation aux projets du réseau : défi-lecture, défi-sciences, cross, conseil des enfants ...
- Assistante étrangère pour l'enseignement de l'anglais possible dès la GS
- Partenariat avec la bibliothèque Jean Giono
- Participation au Festival International du Film d'Amiens (projections à l'école dans le cadre du ciné-bus et dans différents lieux culturels d'Amiens)
- Participation à différentes opérations de solidarité et de citoyenneté: Nettoyons la Nature, Téléthon, collecte de bouchons, de cartouches d'encre, de piles
- Sorties culturelles sur Amiens (cathédrale, hortillonages, quartier saint Leu, musée, zoo, monuments du patrimoine amiénois, ...) et alentours (baie de Somme, fermes pédagogiques, site minier de Lewarde, musées de la grande guerre -Albert et Peronne-, Louvre-Lens, ...)
- Organisation par les élèves d'une après-midi Halloween et carnaval.



• Activités sportives hors temps scolaire: tennis de table, basket-ball, hand-ball, rugby, activités physiques de pleine nature au parc du grand marais, badminton, tir à l'arc, tchouck-ball, football, course «la petite Jules Verne», cross des écoles du secteur, fête du sport

• Activités sportives spécifiques pendant le temps scolaire: escrime, cyclisme, natation (possible dès la GS)

• Accompagnement éducatif (activités encadrées par des enseignants, du CP au CM2, de 15h45 à 17h certains soirs): aide au travail scolaire, initiation au jeu d'échec, ateliers théâtre, apprendre à porter secours*, étymologie /mythologie/ initiation aux langues anciennes*, espagnol* (*assurées par des professeurs du collège Guy Mareschal)



Garderie de 7h30 à 8h45 et de 15h45 à 18h. Activités périscolaires proposées par la mairie les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 17h. Cantine de 12h à 13h45.



L'équipe enseignante

Le lundi 10 octobre au matin, nous sommes allés au **parc archéologique de Saint Acheul** parce qu'on travaillait sur la préhistoire et on voulait en savoir un peu plus sur la vie des hommes et sur ce qu'ils faisaient à Amiens où l'on vit nous actuellement. Nathalie, la guide nous a expliqué comment ils faisaient du feu, nous a montré les armes que les hommes utilisaient il y a 450 000 ans et on est allé voir les carrières.

Mais pourquoi a-t-on visité le site de Saint-Acheul? Il n'y a pas ce qu'il faut à Cagny?



Nous avons découvert beaucoup de choses!!

Le parc archéologique de Saint Acheul au sud-est d'Amiens. A Cagny, il y a aussi une coupe archéologique dans le bois de la Garenne



mais elle n'est pas aménagée.

Dans les deux sites on a trouvé des objets datant de la même période de la préhistoire.

Vers le milieu du XIXe siècle et jusqu'au début du XXe siècle, au moment de la révolution industrielle, en creusant des gravières, des ouvriers ont découvert des pierres avec des formes particulières.

Des archéologues ont alors déduit qu'il s'agissait de dizaines de milliers de silex préhistoriques.

Mais quand et comment a-t-on su qu'il y avait des traces de la préhistoire dans ce secteur?



Qui sont les gens qui se sont occupés de ces découvertes?



Gabriel de Mortillet est un préhistorien qui a donné les noms des grandes périodes de la préhistoire. C'est lui qui va donner le nom d' «industrie acheuléenne» à tous ces objets trouvés sur ces sites.

Victor Commont était directeur de l'Ecole Normale de Saint Acheul à la fin du XIXe siècle et il a écrit de nombreux articles sur les découvertes de Saint Acheul ; il est devenu l'un des plus grands spécialistes de la période du Paléolithique inférieur.



Sur les sites, on a retrouvé des bifaces de différentes tailles et formes. Ils datent d'environ 400 000 ans. Ce n'était en aucun cas des armes mais des outils multifonctions à usage domestique : pour découper la viande, travailler le bois...

On n'a pas retrouvé de restes humains sur les sites de Saint Acheul mais grâce à d'autres découvertes en Europe on a déterminé que les hommes qui vivaient dans notre région au paléolithique inférieur étaient des homos heidelbergensis (entre 600 000 et 300 000 ans), avant l'homme de Néanderthal. Ils avaient une taille assez proche de la nôtre, un squelette robuste, leur cerveau était un tiers plus petit que le nôtre, leur mâchoire était puissante.

Qu'a-t-on trouvé et à quoi cela servait-il?



A quoi ressemblaient les hommes qui ont fabriqué ces objets?



Les conditions climatiques étaient assez tempérées (période inter glaciaire). Dans notre région, homo heidelbergensis vivait dans des forêts claires de pins et de bouleaux mais aussi de chênes, de noisetiers,

d'aulnes et de charmes.

Il chassait les chevaux, les aurochs et les cerfs et il pouvait aussi côtoyer des éléphants antiques et des rhinocéros.

A quoi ressemblait notre région à leur époque?



Françoise BAYART,
enseignante classe de CM1-CM2

Les riverains sont conviés à des réunions d'information à la salle des fêtes...



AVANT



...à la mairie en présence des spécialistes d'Amiens Métropole

La rue Latapie est une des voies métropolitaines qui, au dire des experts, était une des voies les plus dégradées de la métropole. Plus de 6000 véhicules empruntent chaque jour cette rue ainsi que de très nombreux bus.

Les travaux étaient donc incontournables, d'autant plus que le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) empruntera cette rue pour desservir la gare de Longueau en 2019.

Le coût des travaux s'élève à 650 000 euros dont 119 000 euros à la charge de la commune.

Le dernier trimestre de l'année a donc été difficile, notamment pour les riverains, mais on ne peut que féliciter les entreprises et les services de la métropole qui ont piloté et suivi ce chantier permettant la réalisation des travaux dans des délais raisonnables.

L'afflux des voitures dans la commune lié à la mise en place de la déviation par les rues Mallet et Pasteur, a perturbé la vie du village mais a permis aux habitants de la métropole et aux cagnysiens de pouvoir continuer à rejoindre Longueau pendant toute la durée des travaux.



Septembre : début des travaux

LA RUE LATAPIE

La rue a été ouverte à nouveau à la circulation, comme prévu, avant les fêtes de fin d'année.

Les derniers travaux d'aménagement réalisés en février : le giratoire à l'angle des rues Pasteur et Latapie, un îlot central face à l'église, un revêtement spécifique de couleur de chaque côté du passage protégé au centre de la rue et deux radars pédagogiques.

A noter que ces aménagements n'étaient pas prévus à l'origine du projet, mais acceptés par les services de la métropole suite à la demande exprimée par les riverains lors des réunions publiques, et relayée par l'équipe municipale.

Le but est d'essayer de réduire la vitesse des automobilistes empruntant cette rue. Un comptage (nombre de voitures et vitesse des voitures) a été fait avant l'installation de radars pédagogiques.

Cela permettra de voir concrètement l'impact de ces radars et surtout de pouvoir demander des contrôles de vitesse aux forces de l'ordre.

Pour votre information, nous souhaitons adopter la même démarche (comptage - radars pédagogiques) pour la rue H.Barbusse.



Pose de la 1ère couche d'enrobé



Installation d'un quai bus BHNS de la métropole



3 couches d'enrobé ont été appliquées



APRÈS



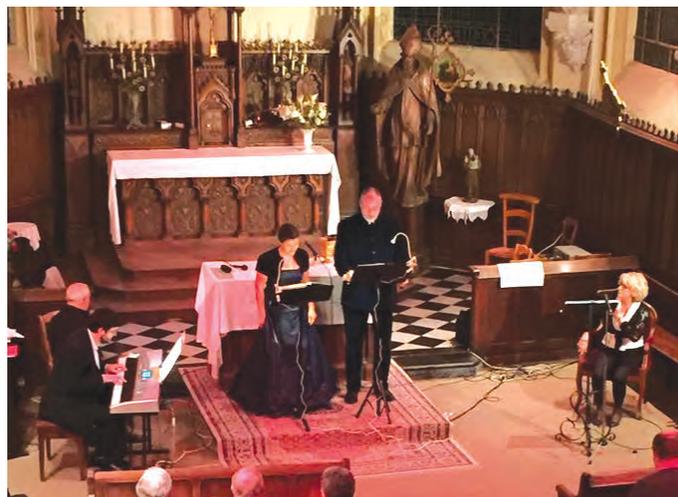
Installation des bordures de trottoirs et des places de stationnement

MANIFESTATIONS, FESTIVITÉS

CONCERT «COMPLICITÉ LYRIQUE»

Le comité des fêtes a organisé le 8 octobre une soirée «voix et piano» dans l'église de Cagny. De nombreux cagnysiens ont pu apprécier un récital varié composé d'airs d'opéra, d'opérette et de comédie musicale.

En fin de soirée, gâteaux et boissons ont été offerts à l'assemblée.



RÉDERIE MAINTENUE MAIS SOUS SURVEILLANCE

Suite aux récents attentats, la Préfecture avait autorisé le maintien de notre réderie avec des mesures exceptionnelles de sécurité. Le périmètre de la réderie a été réduit cette année avec un dispositif de sécurité installé aux entrées principale (barrières, véhicules et membres du comité des fêtes qui se sont relayés toute la journée).

De nombreuses personnes ont été sollicitées pour assurer le bon déroulement de cette journée et ce sont les membres du club de football qui ont pris en charge l'ensemble de la restauration. La météo étant au rendez-vous, cette manifestation a connu un beau succès.



COMITÉ DES FÊTES : NOUVEAU BUREAU

Le comité des fêtes de Cagny est dorénavant présidé par **Serge Duprot**, qui a été élu à l'unanimité lors de la réunion des membres du bureau le 9 Novembre 2016. Lors de cette réunion, **Guislaine Le Traou** a été élue également pour remplacer Cathy Blanquet au niveau du poste de secrétaire. **Didier Cotrel**, secrétaire adjoint, **Jacques Wattebled** conseiller-comité sont les **nouveaux membres du bureau**. Le comité des fêtes met en place, à titre expérimental, une nouvelle organisation pour ses manifestations en 2017. Les membres du bureau veulent impliquer et responsabiliser l'ensemble des membres du comité. « *Chacun doit trouver une meilleure place dans notre association en apportant des idées nouvelles pour développer nos activités. Des groupes de travail seront formés pour chaque manifestation* » nous précise le président Serge Duprot.

De gauche à droite : Benoît Durand, Guislaine Le Traou, Jérôme Many, Serge Duprot, Didier Cotrel, Virginie Conte



Manifestations reconduites en 2017 : La bourse toutes collections, le repas des aînés, les œufs de Pâques, les deux réderies, le Téléthon, le marché de l'artisanat. A noter que les automnales de peinture du mois de novembre sont reportées cette année au 18 et 19 mars 2017.

Nouvelles manifestations en 2017 : Les 13 et 14 juillet 2017 : jeux, repas, animation dansante, retraite aux flambeaux le 13 au soir en coordination avec les délégués et les parents d'élèves de l'école de Cagny. Un loto sera organisé le samedi 30 Septembre 2017 à la salle des fêtes ainsi qu'une soirée Beaujolais le jeudi 16 Novembre 2017.

LE TÉLÉTHON

Un concert de Noël était organisé par le comité des fêtes avec la chorale « LE CHOEUR SANS FA SONS» de Saint-Fuscien dans l'église de Cagny. A cette occasion, vin chaud et chocolat chaud ont été proposés à l'entracte.



Confection et vente de gaufres aux résidents de l'Ehpad



A l'école primaire des objets étaient vendus tels des petites déco de Noël, des carnets, des stylos fantaisie, des porte-clés, des tabliers de cuisine etc... petite nouveauté cette année: collecte de piles usagées: 1 pile=1 don
crêpes et boissons étaient proposées.

LE SALON DE L'ARTISANAT

Les 3 et 4 décembre 2016, le comité des fêtes de Cagny a organisé son deuxième marché de l'artisanat avec une quinzaine d'exposants. Présentation de bijoux, de boîtes décorées, de broderie, des objets réalisés en bois, des produits de beauté, des sacs, de la céramique, des tableaux, des cartes postales et même un coin des poètes. Les gourmands ont pu se rabattre sur le cidre fermier azerondes, les chocolats de Nicolas, le miel et ses dérivés de Boves. Cette année on pouvait découvrir des travaux réalisés à partir de carton d'emballage, de papiers toilettes, de grands sacs avec des paquets de café ou de croquettes. La fabrication de bijoux avec des capsules de café a émerveillé le public.



LE GOÛTER DES AÎNÉS

Le dimanche 11 décembre

Invités par le comité des fêtes, 75 retraités de la commune ont bénéficié d'un goûter dansant avec une animation musicale assurée par l'orchestre «Delphin animation» qui a été fort appréciée.



Comme chaque année, les retraités de 70 ans et plus ont reçu un colis offert par la municipalité..

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

L'accueil des nouveaux habitants de Cagny s'est déroulé le vendredi 9 décembre à 19h30 à la mairie. Monsieur le maire a présenté les différentes réalisations en cours dans la commune. Cette cérémonie a permis aux élus et aux représentants des différentes associations culturelles et sportives de se présenter et de faire connaissance avec les nouveaux résidents. Un sympathique moment de rencontre très apprécié autour d'un cocktail.



ANIMATION LUDOPATRIMOINE

Depuis 2015, le service Patrimoine Métropole d'art et d'histoire part à la rencontre des habitants d'Amiens Métropole en proposant une programmation délocalisée au cœur des communes.

Le mercredi 25 janvier de 14h à 17h à la mairie de Cagny, les habitants, petits et grands ont pu tisser un lien entre leur commune et le territoire auquel elle appartient.

En s'amusant, les enfants ont découvert par exemple le fil de l'eau au cœur de notre paysage, l'évolution de l'homme grâce aux riches découvertes archéologiques du site de Cagny-La-Garenne, ou encore la place de la brique de Cagny dans l'habitat traditionnel...

Un rendez-vous unique dont il aurait été dommage de se priver !

CÉRÉMONIES



LE 24 SEPTEMBRE 2016, à l'occasion d'un voyage d'étude sur les champs de bataille de la Somme de l'association nationale des officiers de réserve du commissariat des armées (ANOCA), la municipalité a organisé une cérémonie de dépôt de gerbe au monument aux morts.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Un nombre important de Cagnysiens était présent à cette cérémonie pour honorer les soldats morts pour la France.

Alain Mollins, en lien avec l'espace de mémoire actualisé, est revenu sur les principaux événements de l'année 1916, en particulier la bataille de la Somme. Michèle Bihara a lu deux textes sur cette période dont le très beau poème «*I have a rendez-vous with death*» d'Alan Seeger jeune poète américain engagé dans la légion étrangère et tué le 4 juillet 1916 lors de la prise de Belloy-en-Santerre.





LA BIBLIOTHÈQUE

par Michèle Biharé

CULTURE

OÙ IL FUT BEAUCOUP QUESTION DE LA PICARDIE...

En effet, Jacques BEAL est venu le 23 septembre nous parler de ses trois derniers romans « La griffue », « Les ailes noires » et « Rendez-vous au sourire d'avril ». Si les époques dans lesquelles se situent ces fictions sont différentes, il est à noter que leur point commun, outre le fait de se situer dans la région, est que leur personnage principal est une femme. En effet, qu'il s'agisse de Marie-Suzanne Fortin, mareyeuse chassée au 19^e siècle, Bessie Coleman, jeune et belle aviatrice afro-américaine venue s'initier à l'aviation chez les frères Caudron, ou Louise Bancquart, bistrote à St Leu, Jacques Béal ne cacha pas sa profonde admiration pour ces femmes au caractère trempé. Une exposition de photographies d'Alain Mercier dans le St Leu des années 70, dont la patine contribuait à ajouter de la chaleur à cette complémentarité, fut l'occasion pour les personnes présentes de sympathiques échanges, sans oublier un touchant hommage à tchotchotte, Marie Madeleine Duquet, figure du quartier, disparue quelques jours auparavant. Encore un beau moment de partage en toute simplicité.

LA TÊTE DANS LES ÉTOILES

Les enfants de l'école primaire ne sont pas prêts d'oublier ce 8 octobre. En effet, en préambule à la semaine de la science, la bibliothèque recevait un certain Patrick, représentant l'association « Jeunes Science Picardie Maritime » venu les initier à l'astronomie. Il fut d'abord question de pesanteur, de système solaire, de saisons, sans oublier des petites expériences, etc., qui laissèrent libre cours à de nombreux échanges suscités par la curiosité de chacun.



Ils eurent ensuite la surprise l'après midi de découvrir un curieux édifice installé sous leur préau, qui n'était autre qu'un planétarium. Cette fois, les yeux écarquillés et l'oreille attentive, ils purent admirer, entre autres, dans ce ciel artificiel, le mouvement des planètes dans leur exacte proportion, mais aussi leur représentation mythologique dans la galaxie.

Qui sait. Peut-être ce jour là a-t-il été semé des graines d'astronautes ou d'astrophysicien ?

Activités manuelles : «masques vénitiens» pour les 8-12 ans, le mercredi 1^{er} mars de 15 h à 17h



La vie est bien amère, quand on la boit nature, à nous de trouver comment la sucrer, miel ou confiture...

La poésie au quotidien semble être la recette de **Danièle COMPERE** : 1 dose de poésie, 1 dose d'humour, 1 pincée de nostalgie et 1 brin de fantaisie sous les doigts d'Isabelle Durand au piano, le tout lié par une jolie voix sur des textes savoureux : c'est ainsi qu'elle a régalé le public chaleureux du samedi 15 octobre, dans la bibliothèque qui avait pris pour un soir un petit air de cabaret.

Un bien agréable moment de partage pour un public conquis sans modération, devenu « fou, fou, fou du swing, complètement fou du swing » ...



« Mouchon, je n'ai pas encore rencontré le prince digne de te déchausser et de laver tes humbles pieds ». Cette phrase de Duhamel à un soldat blessé résume la profonde humanité qui l'habitait. Engagé volontaire en 1914 pour participer à l'effort de guerre en tant que

médecin, la soirée du 10 novembre lui rendait hommage par un texte chargé d'émotion regroupant les souvenirs de son médecin-chef Albert Martin, ses propres témoignages et sa correspondance avec Blanche son épouse, sans oublier pour autant une autre facette de l'auteur au travers de ses « Fables de mon jardin ». Cette lecture était « illustrée » par le jeune **Pierre Philippe Reverdy** à la flûte traversière (instrument pratiqué par Duhamel), et la présence d'« infirmières » de l'Association Digger-Cote 160 de Pozières, munies de matériel d'époque et d'une exposition sur les soins aux blessés. La soirée s'est poursuivie par des échanges tour à tour émouvants ou animés, tout en dégustant des soupes offertes par les bénévoles de la bibliothèque Jean Giono et du Groupe de lecture à voix haute de la bibliothèque départementale de la Somme.

ZÉRO PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS NOTRE COMMUNE.

La loi Labbé, sur l'utilisation des produits phytosanitaires, du 8 février 2014, prévoit deux étapes primordiales :

- A partir du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

- A partir du 1er janvier 2019 : interdiction de la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel. Cette deuxième partie de la loi vise les jardiniers amateurs.

Comme nous l'avons déjà spécifié dans notre bulletin municipal n°6, notre commune a engagé une démarche volontaire pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Le nettoyage des rues étaient auparavant effectué par les collaborateurs des services techniques de la commune, moins nombreux que par le passé.

C'est pourquoi en mai 2016 les caniveaux ont été nettoyés par les membres de l'association CPIE vallée de Somme.

Cette prestation représente un coût important pour la commune et ne sera pas renouvelée. Rappelons que chaque habitant doit nettoyer de façon régulière les trottoirs et les caniveaux sur toute la longueur de sa propriété. (arrêté du 15/9/1999). Les personnes âgées pourront solliciter la mairie qui s'occupera du nettoyage devant leur domicile.

L'entretien de nos rues, c'est l'affaire de tous.

OPÉRATION «HAUTS-DE-FRANCE PROPRES»

Si vous faites partie des amoureux de la nature, rejoignez nous **le samedi 18 mars à 9h** à la salle des fêtes, pour nettoyer le territoire de la commune. Des gilets et gants vous seront fournis. Pour une bonne organisation, inscrivez-vous au 03 22 50 30 00 ou sur le site internet de la commune.

LES TRAVAUX SUR L'AXE CAGNY-ST FUSCIEN

Des travaux de signalisation ont été réalisés sur le territoire de Cagny à la hauteur du stand de tir, juste avant le pont sous la rocade.

4 accidents matériels se sont produits à ce même endroit durant le 1er trimestre 2016. Des balises ont été installées en bordure de route ainsi qu'un marquage au sol pour bien identifier le virage. Un arrêté a été pris pour limiter la vitesse à 70km/h et des peupliers qui se trouvaient en bordure de route ont été abattus afin d'améliorer la visibilité.

Malgré ces aménagements, cette portion de route reste dangereuse avec des véhicules qui roulent trop vite sur cette départementale. (un nouvel accident a eu lieu cet automne).



LE DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY À CAGNY

La mise en place s'effectuera dans notre commune à partir du mois de mars 2017. La Société Solution 30 est chargée de réaliser la pose des compteurs. Une réunion d'information s'est tenue en décembre dernier sur le déploiement du compteur auprès du Maire et de son conseil. Chaque administré sera prévenu par courrier de l'arrivée du compteur (que celui-ci soit accessible à l'extérieur de l'habitation, ou situé à l'intérieur)

RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS D'EAU

Des travaux de renouvellement des compteurs d'eau sont programmés dans notre commune du 6 février au 10 mars. Ces nouveaux compteurs permettront aux agents métropolitains de relever votre index sans avoir besoin d'accéder à votre compteur. Ces travaux seront supportés par la collectivité. Rens. au 03 22 33 13 13



LA BENNE DÉCHETS VERTS

De plus en plus de personnes utilisent la benne de déchets verts située rue des prés. Pour la première fois, la benne restera en place tout l'hiver avec un ramassage effectué un peu moins souvent. Il est demandé de ne pas déposer vos déchets au sol. La caméra de vidéo protection installée au niveau de la sortie des écoles, de la bibliothèque pour sécuriser cet espace scolaire, permettra également de surveiller la zone de tri sélectif.

Nous vous rappelons que trois îlots de tri sont à votre disposition : rue des prés, chemin de l'épinette et en haut de la rue Jean Catelas. Il est demandé de ne pas déposer vos déchets au sol.

DES ARBRES FRUITIERS

Rue Arthur Rimbaud, des sapins qui devenaient dangereux de par leur hauteur ont été coupés au printemps dernier. Nous les avons remplacé par des arbres fruitiers, en l'occurrence des pommiers. Si l'expérience est concluante nous planterons d'autres arbres fruitiers dans la commune comme nous l'avons fait par exemple devant la bibliothèque (afin d'empêcher le passage de voitures sur la pelouse).



NOUVEAU : DES COURS D'ANGLAIS POUR LES SENIORS

Emma Simmons, londonienne, arrivée à Cagny en 2013, titulaire d'un master de français à la faculté des langues et d'une licence anglaise en science du langage dispense depuis début janvier des cours à nos seniors. Trois niveaux de cours sont proposés chaque jeudi à la trentaine de seniors inscrits (anglais débutant, collège et lycée/université).

Le jeudi 5 janvier à la mairie : matinée de présentation des cours d'anglais



«De l'anglais parlé avec des thèmes pouvant être utilisés lors de voyage» nous précise Emma.



Le 9 décembre à la mairie : matinée de présentation des cours d'informatique

Ces cours d'anglais viennent s'ajouter aux cours d'initiation et de perfectionnement en informatique assurés par la société Synapse, qui ont lieu le vendredi matin à la mairie.

FORMATION PREMIERS SECOURS

Le 10 janvier, chaque collaborateur de la mairie et collaboratrice des activités para-scolaires ont suivi une formation premiers secours dispensée par les services de la Croix Rouge. Un diplôme a été remis à chaque participant à l'issue de cette journée.



EXPRESSION DES LISTES ÉLUES

«AGIR POUR CAGNY»

Depuis plusieurs mois, votre conseil municipal s'est engagé dans la rédaction d'un PLU dont le but principal est d'augmenter notre population. Mais il nous semble essentiel d'attirer des familles avec de jeunes enfants, ce qui permettrait de stabiliser les effectifs du groupe scolaire. Pour y parvenir, il faut qu'un réel projet soit établi dans ce sens. Cagny souffre d'un manque de moyens dans le périscolaire (cantine vétuste, manque de salles pour les activités périscolaires ...). C'est pourquoi Virginie et moi-même avons pris l'initiative de proposer, lors de notre réunion de préparation du conseil municipal de décembre 2016, un projet de restructuration du groupe scolaire sur un seul site, avec quelques travaux de réhabilitation et peu de nouveaux bâtis, le coût global étant encore à chiffrer. Ce dossier doit être traité au plus vite ; en effet, il serait très judicieux d'intégrer à ce projet les travaux liés à la mise aux normes de l'accessibilité, ce qui éviterait de gaspiller inutilement l'argent de nos contribuables. De plus, la libération des locaux côté école primaire permettrait d'y intégrer une cantine-garderie aux normes et ainsi d'accueillir comme il se doit nos chères têtes blondes.

Il nous faudra alors réfléchir sur l'amélioration de l'accueil périscolaire, notamment les mercredis après-midi (l'absence de prise en charge des élèves le mercredi après-midi conduit certains parents à inscrire leurs enfants hors de Cagny, ce qui est fort regrettable). D'autres communes ont trouvé des solutions, pourquoi pas nous ?

Nous agissons pour le bien de notre village.

Virginie CONTE et David LABELLE

«AGISSONS ENSEMBLE POUR CAGNY»

En cette année 2017, importante sur le plan national, les questions locales doivent pourtant trouver toute leur place. C'est ce qu'a semblé nous démontrer Monsieur le Maire en nous présentant ses vœux.

La liste des projets pour 2017 est en effet relativement riche et intéressante. Certes, une partie des mesures citées (fibre optique, boîte à lire) sont le fait d'organismes extérieurs ou d'Amiens Métropole et n'ont donc rien à voir avec l'action municipale. Mais nous acceptons bien volontiers de les inscrire au rayon des bonnes nouvelles.

Aires de jeux, panneau d'information électronique et, surtout, isolation de la salle des fêtes sont des projets que nous ne pouvons qu'approuver puisqu'ils faisaient partie de notre programme.

Nous attendrons, en revanche, leur réalisation effective pour saluer ces choix. Que de temps perdu en effet de ne s'intéresser à ces projets que trois ans après l'élection. Quel dommage de décaler dans le temps ces décisions de bon sens, privilégiant le développement durable et les conditions de vie des Cagnysiens.

Alors qu'une opération mobilisant plus de 82 000 euros d'argent public est en cours de réalisation, opération que nous persistons à penser inefficace : l'installation de caméras de vidéosurveillance. Les faits récents nous ont malheureusement donné raison. Ces caméras et la signalétique qui les accompagne n'ont aucun effet dissuasif sur d'éventuels cambrioleurs. On nous objectera qu'elles pourront servir dans le cadre de la répression, ce qui reste à prouver, le plus souvent les délinquants utilisent des véhicules volés.

D'importants moyens financiers ont été utilisés et trois ans (minimum) ont été perdus.

Jean Pierre VATIN
Conseiller municipal

«BIEN VIVRE À CAGNY»

L'art de la désinformation.

Comme je l'ai déjà signalé, je constate que le conseiller Vatin profite de ce bulletin pour vous mentir à nouveau. C'est pourquoi, ce n'est pas notre liste qui s'exprime mais le maire de la commune.

Dans son texte ci-dessus, en quelques lignes, vous trouvez à nouveau un florilège de mensonges et de contre vérité.

L'art de mentir :

Ce conseiller écrit qu'il ne peut qu'approuver le projet d'isolation de la salle des fêtes car cela faisait partie du programme de sa liste. Mais où lit-on cela dans son programme ? Où trouve-t-on dans le programme de cette liste un seul mot sur notre salle des fêtes ? **Je demande au conseiller Vatin de montrer à l'ensemble des Cagnysiens ce qui est écrit sur la rénovation de la salle des fêtes dans son programme électoral de 2014.**

L'art de faire des procès d'intention :

lorsqu'il écrit également que l'annonce de l'arrivée de la fibre optique est le fait de la métropole et n'a donc rien à voir avec l'action municipale, cela est vrai et je ne l'ai jamais revendiqué lorsque j'ai annoncé ce qui allait se dérouler sur Cagny. Pourquoi alors trouve-t-on dans le programme de sa liste, comme promesse électorale : arrivée de la fibre au cours du mandat ? Il me fait un faux procès **en dénonçant donc ce qu'il a lui même écrit il y a 3 ans pour tromper les électeurs !** Et je tiens bien sûr le programme électoral de ce conseiller à la disposition des Cagnysiens.

L'art de faire parler les chiffres pour faire de la désinformation :

Enfin il laisse entendre que nous jetons l'argent du contribuable par la fenêtre en mobilisant 82 000 euros d'argent public pour la vidéo protection. Si le montant global est bien de 82000 euros, la charge nette pour la commune de ces installations sera inférieure à 43 000 euros, coût largement inférieur aux économies réalisées grâce à la réduction des indemnités du maire et de ses adjoints. **Et cela bien sûr il le sait bien.**

Je rappelle enfin, par exemple, que le coût de l'éclairage garenne, qu'il a oublié, est pour la commune de 125.000 euros (3 fois plus que la vidéo protection).

Quelle déception de constater que le conseiller Vatin, élu qui a reçu mandat des électeurs pour travailler pour Cagny et ses habitants, a pour seule activité à ce jour de critiquer, déformer, désinformer.... **sans hésiter à se contredire.**

Le Maire,
Alain MOLLIENS

CINQ GÉNÉRATIONS - FAMILLE BOUCHER

Avec la naissance de la petite Zoé le 25 novembre dernier ce sont 5 générations que l'on retrouve sur cette photo de la famille Boucher, une vieille famille de Cagny.

C'est le 11 décembre 1922 que Bernadette Dupontreué a vu le jour à Cagny, chez ses parents qui demeuraient en bas de la rue Frederic Wasse (Jean Catelas aujourd'hui).

Bernadette a épousé Robert en 1943 avec qui elle a élevé leurs 9 enfants, dont 4 habitent encore à Cagny aujourd'hui.

Parmi ces 9 enfants, nous trouvons sur la photo Jean Pierre, né en 1945 et toujours Cagnysien, puis Pascal né en 1968, Claire née en 1993 et enfin la petite dernière Zoé.



AGENDA Les dates à retenir...

- 25 février :** Bourse jouets/puériculture/vêtements, à la salle des fêtes, organisée par les parents d'élèves
- 26 février :** Bourse toutes collections
- 5 mars :** Repas des aînés
- 10 mars :** Concert à l'église avec l'ensemble vocal diapason
- 12 mars :** Course d'obstacles sur le territoire de Cagny (5 km)
- 18 et 19 mars :** Le Printemps des peintres
- 16 avril :** Les oeufs de Pâques
- 8 mai :** Commémoration de l'armistice de 1945
- 11 mai :** Passage de la 3ème étape des 4 jours de Dunkerque
- 4 juin :** Réderie de printemps
- 13 et 14 juillet :** Manifestations, jeux picards, repas champêtre
- 14 juillet :** Commémoration : rendez-vous à l'espace Jean Cotrel à 11 heures
- 24 septembre :** Réderie d'automne
- 30 septembre :** Loto

NAISSANCES Bienvenue à...

PERROT Loucas	né le 19 mai 2016
MOLLIENS Juliette	née le 3 août 2016
MOULY Aurèle	né le 5 août 2016
BRUMAN BEZIAU Auguste	né le 15 août 2016
LEVISTRE Valentin	né le 19 août 2016
ZARADNY Valentin	né le 19 septembre 2016
HACKENBERG Paul	né le 30 décembre 2016

MARIAGE Ils se sont unis...

Anthony MARTEL et Emilie FLEUTRE
le 3 septembre 2016

Cédric MORTREUX et Elodie MICHAUX
le 10 septembre 2016

DÉCÈS Ils nous ont quittés...

MAGNIEZ Michel	le 9 avril 2016
PREVOST Lucienne	le 12 août 2016
RABIER Louis	le 21 septembre 2016
PERENON Fernande	le 28 septembre 2016
BANCE Roger	le 17 octobre 2016
CORROYER Louis	le 17 octobre 2016
DELRUE Marie-claire	le 22 octobre 2016
MERLUZZI Julien	le 9 novembre 2016
OBLET Sabine	le 28 novembre 2016
BAUFFE Thérèse	le 2 janvier 2017
LALOT Jean	le 15 janvier 2017
DUPONT Laurent	le 19 janvier 2017
CARLIER Colette Vve MOTILLON	le 26 janvier 2017

Mairie de CAGNY - Place Emile Zola - 80330 CAGNY (03.22.50.30.00 - Fax : 03.22.50.30.04
E.mail : mairie.cagny@amiens-metropole.com -

Heures d'ouverture :

La mairie est ouverte du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00 ainsi que le vendredi de 10h00 à 12h00
Le secrétariat de mairie vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi matin entre 7h30 et 12h00

Retrouvez les informations de votre commune sur le site internet : www.ville-cagny.fr
Inscrivez-vous à Cagny numérique : cagny.com@gmail.com
Consultez la page Facebook : [mairiedecagny-80](https://www.facebook.com/mairiedecagny-80)

ASTREINTE TÉLÉPHONIQUE : en dehors des heures de présence mairie (7h30-17h00), pour toute urgence, composez le ☎ 06 85 58 64 93

15^{ème} Bourse toutes collections

DIMANCHE

26 FEVRIER 2017



ENTREE GRATUITE

Salles des Fêtes de CAGNY de 9 à 18 H

Inscriptions et renseignements au 03 22 50 30 00

Organisée par le Comité des Fêtes

icm
imprimerie
communication
m é d i a s

Particuliers et professionnels

Entêtes de lettre - Cartes - Dépliants - Flyers - Chemises - Affiches
Blocs - Carnets - Brochures - Etiquettes - Liasses - Plaquettes
Personnalisation de documents - Mailings - Routage...

Objets publicitaires

Impression numérique - Petits et grands formats

Si vous souhaitez paraître
dans le **bulletin municipal**
de Cagny,
contactez-nous au
09 67 28 17 33

Centre OASIS - DURY - 1 allée de la Pépinière - RDC - Bât Passiflore - 80000 AMIENS
Tél. : 09 67 28 17 33 - Fax : 03 22 38 82 18 - E-mail : commercial@icmmedia.fr